

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 27 OCTOBRE 2022 A 18H30

Présents à la séance : 16

L'An Deux Mil Vingt Deux, **le 27 OCTOBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
03 novembre 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjoint et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, Mme SCHILLINGER Stella conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Election d'un 8^{ème} Adjoint.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. GILET Dominique
M. RAMBOURG Bernard à Mme PIANT Noëlle
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. SALÉRIO Philippe
M.EVRARD Luc à M. CHARDIN Denis
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia
Mme TRARBACH Carole à M. COLIN Joël

Absents excusés :

Mme TRIQUET Nadia
Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
M. ROMARY Fabrice
Mme RAIZNER Stéphanie
Mme ELI Emilie
M. PIERRAT-LABOLLE Julien
M. BURGER Emmanuel

N° 85/2022

Secrétaire de séance : Mme SCHILLINGER Stella

- Suite à la décision de Madame Magali COIS de démissionner de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale le 11 mars 2022 ;
- Tenant compte de la délibération n° 21/2022 en date du 28 juin 2022 par laquelle l'assemblée délibérante avait décidé de supprimer le poste de 8^{ème} adjoint ;
- Du fait de l'observation émise par le bureau du contrôle de la légalité de la Préfecture des Vosges sur la répartition des indemnités versées ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante qui y consent unanimement d'annuler cette délibération et de revenir à un nombre de huit adjoints par élection au scrutin secret et à la majorité absolue. A l'issue de cette élection, les adjoints élus le 25 mai 2020 avanceront alors d'un rang permettant au nouvel adjoint de prendre rang en qualité de dernier adjoint élu.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celles du Maire (article L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

La secrétaire de séance ayant déjà été désignée en la personne de Madame Stella SCHILLINGER, il est procédé à la désignation de deux assesseurs qui seront : Madame Micheline ACCILI et Monsieur KIZILDAG Murat.

Suit un appel à candidatures à l'issue duquel Madame DUPONT Virginie déclare se présenter.

Les opérations de scrutin peuvent alors commencer.

1^{er} tour de scrutin

Sous la présidence de M. Benoît PIERRAT, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du Code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 21
- e. Majorité absolue : 11

NOM et PRENOM des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DUPONT Virginie	21	Vingt et un

Madame Virginie DUPONT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 8^{ème} adjoint et a immédiatement été installée.

Ainsi fait et délibéré, en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,